

SERVICE: MOBILITE

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 32.- BUDGET COMMUNAL – Streeteo by Indigo – Mesures de contrôle financier – Compte d’exploitation 2018 – Approbation

LE CONSEIL,

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie et de la Décentralisation, modifié par le Décret du 22 novembre 2007;

Vu l’article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2019;

Vu le plan de stationnement adopté en séance du 4 octobre 2010 et ses modifications ultérieures;

Vu le cahier des clauses et conditions contractuelles relatif à la concession de la gestion du stationnement réglementé sur la voie publique et dans les zones de parking adopté en séance du 27 juin 2011;

Vu l’offre datée du 9 janvier 2012 et le complément daté du 14 février 2012 transmis par BESIX Park S.A. dont le siège social est établi à Milisstraat n°33 à 2018 Anvers, sous le numéro d’entreprise 0406.141.176;

Vu le marché de concession de service public relatif à la gestion du stationnement réglementé sur la voie publique et dans les zones de parking attribué à BESIX Park S.A. en séance du 29 avril 2013;

Vu la convention de concession de service public relative à la gestion du stationnement réglementé sur la voie publique et dans les zones de parking liant la Ville à BESIX Park S.A. adoptée en séance du 29 avril 2013 et son avenant adopté en séance du 26 juin 2017;

Vu l’inscription d’une recette de 665.000,00 € de rentrées de stationnement à l’allocation 040/366-07 du budget initial 2018;

Attendu que, par courrier daté du 1^{er} juin 2018, BESIX Park S.A. a averti la Ville de sa décision de vendre l’ensemble de ses actions à INDIGO Infra S.A.;

Que cette vente n’a pas d’impact sur l’exécution de la convention précitée;

Attendu qu’INDIGO Infra S.A. a transmis le compte d’exploitation 2018, sous fichier Excel, par e-mail daté du 24 janvier 2019;

Que ledit compte a été présenté par le concessionnaire privé au Comité d'accompagnement qui s'est tenu le 19 mars 2019;

Vu le rapport du Service des Finances daté du 25 mars 2019;

Vu la réunion du 26 mars 2019 qui s'est tenue chez Monsieur le Directeur financier en présence de représentants d'INDIGO Infra S.A.;

Attendu que le concessionnaire privé a versé à la Ville 12 avances forfaitaires d'un montant total de 549.999,96 €

Vu la décision du Collège communal du 3 avril 2019 prenant acte dudit compte, ainsi que du rapport du Service des Finances précité;

Vu l'avis émis par la Section « Travaux-Mobilité-Sports-Promotion de l'Egalité" en sa séance du 26 avril 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le compte d'exploitation 2018 présenté par INDIGO Infra S.A. présentant :

- un résultat d'exploitation en voirie T.V.A.C. de 830.799,65 €
- un résultat d'exploitation en parkings H.T.V.A. de - 173.663,23 €
- un résultat d'exploitation global de 657.136,42 €
- une part bénéficiaire pour la Ville de 570.591,55 € (dont 538.925,27 € provenant d'INDIGO Infra S.A. et 31.666,28 € provenant de la T.V.A.).

Art. 2.- D'approuver le montant de l'excédent perçu établi à 11.074,69 € à verser sur le compte bancaire d'INDIGO Infra S.A.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération à INDIGO Infra S.A., établie Bijenstraat 21 à 9051 GENT, et au Service des Finances.